

## Conseil d'Administration 28 novembre 2022

Le Quorum(12) étant atteint : 21 membres

M. LE FRAILLEC ouvre la séance à 17h32

**M. LE FRAILLEC désigne le secrétaire de séance** : Mme CAVARROC, professeur

Le Président du conseil ouvre la séance en indiquant une modification à l'ordre du jour : rajout d'un point aux affaires financières avec le voyage scolaire en Provence.

### ➤ Aspects administratifs et juridiques :

#### 1. Approbation du PV CA du 20 octobre 2022.

Le président du conseil s'assure que tout le monde a bien reçu le PV du dernier CA.

Les membres n'ont aucune remarque à formuler quant au PV du précédent CA.

Le PV est soumis au vote.

**POUR : 21**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### 2. Approbation de la charte des voyages et sorties scolaires pour l'année scolaire 2022/2023.

Les membres du CA ont été destinataires de la proposition de charte des voyages et sorties scolaires pour l'année scolaire 2022/2023. Le président du conseil propose que la somme maximale demandée aux familles soit de 390€.

Le chef d'établissement demande aux membres du CA s'ils ont des remarques concernant cette charte.

(Les membres n'ont aucune remarque à formuler quant à la charte des voyages).

La charte des voyages est soumise au vote.

**POUR : 21**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### ➤ Aspect pédagogique :

#### 1. Plan de continuité pédagogique 2022-2023

Le chef d'établissement explique aux membres du CA la nécessité de déposer sur Grade (plateforme Education nationale) un plan de continuité pédagogique qui indique les mesures prises en cas de changement de niveaux du protocole sanitaire mis en place par le gouvernement en début d'année.

Les membres du CA ont reçu ce plan en amont. Le président du conseil demande s'il y a des remarques.

Les membres n'ont aucune remarque à formuler quant au plan de continuité.

Le plan de continuité est soumis au vote.

**POUR : 21**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **2. Présentation du programme de lutte contre le harcèlement (pHARe)**

Le chef d'établissement présente le programme pHARe aux membres du CA. Il s'agit de lutter contre le harcèlement scolaire. Ce programme est généralisé à l'ensemble des établissements depuis la rentrée 2022. Le collège de Rieux est dans ce programme depuis la rentrée 2021. L'équipe de ce programme est constituée de 5 personnels EN (professeurs, infirmière scolaire, AESH, secrétaire). L'objectif est de prendre en compte les différentes situations en travaillant davantage sur l'harcéleur présumé et en rassurant la victime. Cette année, l'équipe a une formation de niveau 2 et même niveau 1 pour les personnes n'ayant pas pu être formées l'an passé. Un protocole de gestion de situation a été créé et déposé sur la plateforme dédiée. Les personnes ressources ont été identifiées par les élèves puisqu'une présentation a eu lieu dans toutes les classes de l'établissement. Durant l'année scolaire, des ambassadeurs « pHARe » seront identifiés et auront des missions bien définies qui seront vues en formation. Le chef d'établissement remercie les personnels impliqués dans ce dispositif qui favorise un climat scolaire de l'établissement serein.

Echanges : M Hyver souhaite avoir des précisions sur les moyens (financiers ou horaires) engagés dans ce projet. M. Le Fraillec précise que pour le moment aucun moyen supplémentaire n'a été attribué. Mme Labergerie intervient pour avoir des précisions sur le début du fonctionnement de la cellule. M. Le Fraillec lui répond : cette cellule est en fonctionnement depuis le début de l'année avec un personnel supplémentaire (Mme Palandre), elle a pour objectif de faire changer le présumé harceleur, le travail a consisté depuis septembre à affiner le protocole. Il y a eu un afflux de demandes d'intervention de la part des élèves après la présentation en classe.

## **➤ Affaires financières :**

### **1. Voyage scolaire Provence**

Le chef d'établissement présente le voyage scolaire que Madame Garnier souhaite effectuer avec les élèves latinistes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Il s'agit d'un voyage couplé avec le collège d'Olonzac. Il est prévu du 9 au 12 mai 2023, soit 4 jours et 3 nuits en hôtel. Plusieurs villes seront visitées (détail en annexe).

Le tarif par personne est de 371.41€, assurance comprise mais avec l'aide du FSE le coût pour les familles seraient alors de 271.40€.

Echanges : Mme Journet souhaite connaître les élèves concernés. Réponse de M. Le Fraillec qui précise que ce sont les 30 élèves latinistes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> qui seront susceptibles de participer. Elle souhaite également connaître quel pourcentage du budget du FSE représentent les 2500€ alloués par celui-ci. Les recettes du FSE s'élèvent cette année à environ à 6200€. Mme

Molina demande si la participation du FSE (100 € par élève) sera attribuée à tous les élèves. Il lui est répondu par M. Le Fraillec que la somme donnée par le FSE sera effectivement répartie sur tous les élèves, que plus le nombre d'élèves ayant cotisé sera important, plus le prix du voyage sera bas. Mme Molina soulève le problème d'éventuels élèves exclus du voyage en raison du coût. Mme Cires rappelle l'existence du fonds social qui peut aider les familles si elles en font la demande. Il est rappelé qu'il n'y a pas d'assistante sociale à disposition de l'établissement pour effectuer cette tâche. Il est également possible pour les familles de payer avec 2 ou 3 chèques encaissés à des dates échelonnées.

Le président du conseil demande aux membres du CA de se prononcer sur le tarif du voyage présenté.

**POUR : 20**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 1**

## 2. Conventions

Le chef d'établissement présente la convention qui lie le collège de Rieux et le collège d'Olonzac pour le paiement du voyage scolaire. Il explique que le document issu de la cellule juridique du rectorat conventionne le fait que le collège de Rieux devra payer sa part du voyage directement au collège d'Olonzac. Il précise que les agents comptables des deux établissements rentreront en contact pour la finalisation.

Le président du conseil demande aux membres du CA de se prononcer sur la convention avec le collège d'Olonzac.

**POUR : 21**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Le chef d'établissement présente la convention qui autorise l'école de Rieux à utiliser le gymnase durant les créneaux laissés libres par le collège. Une convention qui concerne 4 parties : le conseil départemental, la mairie, l'école et le collège.

Le président du conseil demande aux membres du CA de se prononcer sur la convention pour l'utilisation par l'école primaire du gymnase.

**POUR : 21**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

## 3. DBM

Madame la gestionnaire présente une DBM. Il s'agit d'une DBM de 9000€ pour permettre de finir sereinement la fin d'année civile et régler toutes les factures éventuelles. Madame Cires présente la répartition des 9000 € (Voir annexe).

Le président du conseil demande aux membres du CA de se prononcer sur la DBM.

**POUR : 21**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

**4. Présentation du budget prévisionnel 2023**  
Madame la gestionnaire présente le budget 2023.

Echanges/questions : M Hyver demande si le collège est concerné par le plan de sobriété énergétique. M. Le Fraillec informe qu'il est demandé aux établissements de faire attention, M Yagues, maire de la commune, respecte les consignes du gouvernement dans les écoles (19°). M. Le Fraillec indique que suite aux prélèvements prévus sur les fonds de réserve du collège, le nombre de jours d'autonomie du collège sera en diminution. M Hyver s'inquiète ensuite sur les domaines pour lesquels il va falloir faire attention pour 2024 dans un contexte d'économies. Il insiste également sur le fait qu'être un établissement en zone rurale impacte d'autant plus notre établissement du fait de l'obligation de prendre le bus pour toute activité.

18h30 : Arrivée de Madame Soulié, représentante des parents d'élèves

Un courrier du conseil départemental présenté par Mme Cires acte le fait que le surplus des dépenses d'électricité et de gaz sera pris en charge par celui-ci. Un dernier point est abordé par Mme Navarro, la transition progressive vers des énergies durables dans les établissements (panneaux solaires par exemple).

Le président du conseil demande aux membres du CA de se prononcer sur le budget présenté.

**POUR : 22**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

#### ➤ **Questions diverses :**

Aucune question n'a été envoyée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h38

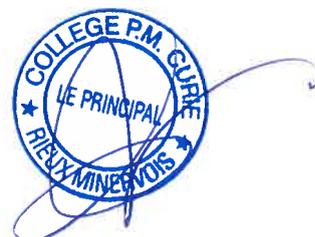
**La secrétaire de séance**

**Cavarroc Dominique**



**Le Président**

**Loïc Le Fraillec**



## LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 28/11/2022

sous la présidence de : M. Loïc LE FRAILLEC, Principal

Fonction	Nom Prénom	Titul. Supplé	Présent	Absent	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>					
Principal	M. LE FRAILLEC				
Gestionnaire	Mme CIRES				
CPE	M. RIGAUD Hervé				
Représentant CD	M. GINIES				
Représentant CD	Mme NAVARRO				
Représentant Commune	M. YAGUES / Lafont				
Personne qualifiée	M. CAUQUIL Jean				
Personne qualifiée	Mme LABERGERIE Josette				
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION</b>					
Enseignant	M. CORBELLINI	T			
Enseignant	Mme CAVARROC	T			
Enseignant	M. HYVER	T			
Enseignant	Mme MOLINA	T			
AED	M. CUYPERS	T			
Enseignant	Mme COLLAS	T			
Enseignant	M. CLAY	S			
Enseignant	Mme THOMAS LASNEL	S			
Enseignant	M. GIEULES	S			
Enseignant	Mme LACHAUD	S			
Enseignant	M. TREIL	S			
AED	Mme LOZANO	S			
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ATOSS</b>					
ATEC	Mme PARISI	T			
ATEC	M. TIBALD	T			
<b>REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES</b>					
Parent d'élève	Mme SOULIE	T			
Parent d'élève	Mme GARCIA	T			
Parent d'élève	Mme JOURNET	T			
Parent d'élève	Mme LACOMBE	T			
Parent d'élève	Mme MANI	T			
Parent d'élève	M. HOUSSIN	T			
Parent d'élève	M. ICHE	S			
Parent d'élève	Mme ESPITALIE	S			
Parent d'élève	Mme MARTINEZ	S			
Parent d'élève	Mme BEZES	S			
Parent d'élève	Mme ALAUZE	S			
Parent d'élève	Mme PAICHELER	S			
<b>REPRESENTANTS DES ÉLÈVES</b>					
élève	M. BOUGIARD	T			X
élève	M. BEDEL	T			X
élève	Mme RECHE	S			
élève	Mme RACAUD	S			X